

ue Démocratique du Congo

## Ministère des Finances

Générale des Douanes et Accises (DGDA)

d National de la Délégation Syndicale

書

SERVICE

PRESIDENCE

DG/DGDA/DSN/026/2020

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MOCRATIGUE DU CA PARQUET GENERAL PRES LA COUR DE CASSATI Chef de l'Etat ; COURRIER

Réceptionné, le 4 Par Signature

Transmis copie pour information à Son Excellence Monsieur le Président de la République

Kinshasa, 10 Novembre 2020

Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, de la Justice et Garde des Sceaux ; Monsieur le Chef de la Maison Civile du Chef de l'Etat Monsieur le Président du Conseil Supérieur de

Magistrature; Monsjeur le Premier Président du Conseil d'Et Monsieur le Procureur Général près la Cour de C Monsieur le Greffier en Chef du Conseil d'Etat 🖁

Monsieur l'Inspecteur Général des Finances Madame l'Inspecteur Général du Travail ; Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Ngaliema Maitre NSWAL, LOBO et Consorts

ONGODH (VSV, AUDF,...)
Tous) à <u>Kinshasa</u>
Monsieur le Directeur du BIT / Genève / Su

CAS TRES URGEN

VILLE DE KINSHASA SECRETARIAT DU CABINET DU GOUVERNEUR

DATE:

A10 PARAPHE A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville, Province de Kinshasa Commune de la Gombe

RECEPTION

1 tracec

NSPECTION GENERALE OF HAN

Objet : Sit-in à la résidence privée de Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo Président de la République et chef d'Etat, Cité de l'Union Africaine à Ngaliema.

Aff.RA.048/1219/CSJ/Conseil d'Etat D.023/10501/PGR/MOP/2005-2010

Excellence Monsieur Gouverneur,

Vu ma pétition n°DG/DGDA/DSN/011/2020 DU 04 Septembre 2020 communiquée au Président du Conseil Supérieur de la Magistrature suivant l'article 27 de la constitution, dont copie a été réservée au Président de la République, faisant état de la fraude endémique constatée au sein de l'appareil judiciaire congolais (cote 1).

Faisant suite à ma lettre en annexe n°DG/DGDA/012/2020 du 04 Septembre 2020 adressée à son Excellence Monsieur le Président de la République au sujet de ma demande d'audience, dont copie a été réservée au Procureur Général près la Cour de Cassation et au Conseil Supérieur de la Magistrature, j'organise à partir du mercredi 02 décembre 2020 au regard de l'article 26 de la constitution le Sit-in à la résidence privée de Monsieur le Président de la République pour dénoncer le trafic d'influence et l'inféodation jusqu'à la moelle de Cours et Tribunaux et de Parquets y rattachés, à travers certaines autorités politiques et judiciaires qui ont tiré énormément profit des causes dont référence en marge. (Cotes 2 à 3)

L'utilisation rationnelle des ressources humaines et financières ainsi que le rôle fiscal et économique de la DGDA en dépendent (cahier de revendications des travailleurs de la DGDA), j'invite aussi Son Excellence Monsieur le Président de la République et l'Inspecteur Général des Finances qui me lisent en copie à prendre acte de la présente. J'invite également les ONGDH (V.S.V et AUDF) à se mobiliser par solidarité au tour de cette action pour protéger les intérêts de la République et en particuliers ceux des travailleurs de la DGDA.

> Sise: 24, Avenue Bolia, Quartier Matonge, Commune de Kalamu, RDC Téléphone: +243898998121 - 816873218

En effet, je suis empêché de travailler par l'Employeur OFIDA actuelle DGDA qui a utilisé le Parquet près le Tribunal de Grande Instance de la Gombe pour mettre fin à mes fonctions de Représentant du Personnel en m'expulsant de mon poste de travail à la Direction Générale sur base de la réquisition d'information du 29 juillet 2005, laquelle a été reportée par celle émise jadis par le Procureur Général de la République sous n°289/D.023/10501/PGR/MOP/2010 du 26 mai 2010 dans laquelle ce dernier a ordonné ma réhabilitation, toujours non exécutée par les autorités de la DGDA jusqu'à ce jour. La lettre en annexe N°D/032/CAB/LMF/GL/2020 du 18 juillet 2020 avec ses annexes adressée au Procureur Général près la Cour de Cassation par mon conseil est plus illustrative.

Par conséquent, Père de famille, je suis privé de mon emploi, de mes salaires, de soins médicaux et d'autres droits légitimes depuis 2005 (15 ans durant) du fait de l'Employeur sur base de la réquisition d'information émise par un Officier du Ministère Public. **Mon état de santé est devenu très précaire.** 

Enfin, conformément à la loi organique relative aux manifestations publiques, je vous prie de vous pencher avec une meilleure dose de responsabilité et d'humanisme pour me sécuriser afin que je sois reçu personnellement par Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO Président de la République, Chef de l'Etat, l'unique façon d'éradiquer le trafic d'influence et l'inféodation du pouvoir judiciaire.

Espérant que la présente va attirer votre attention, veuillez agréer, Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville, Province de Kinshasa, l'expression de mes sentiments patriotiques.

PS: Vos services peuvent me contacter au n°0816873218 ou au N°24, Q/ Matonge, C/ Kalamu

RE-UTING DEMOCRATIQUE DU CONGO
CONSEIL D'ETAT
SECRETARIAT DU PREMIER PRESIDENT
COLINCIPIO 1 8 NOV 2020 / 22/2000 / 24/2000 / 2

ILDE LUBAMBA KABEYA

Représentant du Personnel

CONSEIL D'ETAT / GREFEE
SECRETARIAT DU GREFFIER ENCHEF
SECRETARIA DU GRE

NTD/IKB



Parquet Général près la Cour Constitutionnelle Cabinet du Procureur Général

N° OO2 /PG.C.CONST/021.6/SEC/2019

Report 20 th

## Transmis copie pour information à :

 Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à <u>KINSHASA/GOMBE</u>

Objet : Fraude endémique au sein de la Magistrature,
Cause 048/RA1219/CSJ/
Conseil d'Etat

A Monsieur Ilde LUBAMBA KABEYA 24, Av. Bolia, Q/Matonge à <u>KINSHASA/KALAMU</u>

## Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de votre lettre référencée DG/DGDA/DSN/296/2019 du 27 septembre 2019 adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, au sujet de l'objet repris en marge.

A cette occasion, j'aimerais connaître les noms des magistrats que vous mettez en cause et les juridictions ou offices au sein desqueis ils prestent.

considération distinguée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR CONSTITUTIONNELLE

MINGA,NYAMAKWEY Emmanue